

COMPTES DU LIEN MONTAGNARD GNEVOIS EXERCICE 2018 – 2019 RAPPORT DU TRESORIER

Les finances de l'exercice se portent à nouveau relativement bien, puisque nous avons réalisé un bénéfice de 127 francs et 96 centimes.

Ce léger bénéfice est un peu moins élevé que celui de l'année dernière, principalement en raison de résultats sur change négatifs cette année, non pas parce que le taux de change a évolué si négativement, mais plutôt parce qu'il avait été surévalué l'année dernière en raison d'une méthode de calcul différente. La correction négative de cette année vient ainsi compenser l'excédant de l'année dernière (on parle de 400.—francs de pertes de change cette année contre un peu plus de 600.—francs de gains de change l'année dernière).

Quant aux autres charges et produits, cela reste au même niveau pratiquement que l'année dernière, n'ayant eu aucune dépense très extraordinaire, ni aucune augmentation globale des recettes.

Pour les charges :

- Environ 2'500.— d'entretien du chalet contre 2'900.— l'exercice précédent
- Augmentation d'environ 100.—des charges d'énergie et eau
- Légère baisse des charges d'administration et informatique
- Pour un total de 3'774.91 francs de charges

Du côté des recettes :

- Environ 2'600.—de cotisations & dons cette année contre environ 3'000.— l'année dernière (mais il y avait pour 500.—des dons l'année dernière, donc en fait un peu plus de cotisations cette année
- Environ 1'250.—de nuitées cette année contre environ 900.— l'année dernière
- Pour un total précis de 3'902, 87

Côté trésorerie et actifs financiers nous sommes pratiquement exactement au même niveau que l'année dernière :

- Environ 30'000.-- sur les comptes courants et 7'800.— d'immobilisations financières.
- Le total de l'actif s'élève à 42'948.67 francs contre 42'872.06 l'année dernière

Pour conclure, je propose d'affecter le bénéfice produit par l'exercice entièrement à la réserve du chalet pour continuer à compenser sa diminution de 3'422.—durant l'exercice 16-17 afin de couvrir les pertes dues aux dépenses d'équipement importantes cette année-là, reconstitution qui a été débutée l'année dernière avec l'affectation du bénéfice de 594,26 réalisé durant le dernier exercice.

Reste la question toujours pendante de savoir si nous devrions tenir une comptabilité séparée pour le chalet et le LMG, qui était liée à celle de savoir si nous aurions avantage n'avoir qu'une seule association.

Depuis la dernière AG nous avons eu d'une part confirmation que nous n'avions aucun avantage très évident à n'avoir qu'une seule association et d'autre part que cela représenterait en tout cas des frais et des procédures assez importantes.

Nous avons opté pour le statu quo, tout en formalisant mieux le fait que les deux associations tiennent leur AG le même jour, avec la même assemblée et le même comité, mais avec des présidents différents.

Pour la comptabilité, tout n'est pas éclairci sur ce qu'il faudrait faire pour être tout à fait en conformité, cela devra être précisé idéalement.

En attendant, tous les comptes bancaires, les abonnements d'énergie et d'électricité et les assurances étant au nom du LMG, une seule comptabilité est tenue, tout en permettant d'identifier les charges et recettes qui du LMG et du chalet proprement dit.

Genève, le 3 octobre 2019

Alain Cudet, trésorier